

Recommandation de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2014 en vue de la modification des statuts de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du
17 septembre 2014 dans le rapport PR-1066 A)

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que l'audit interne municipal, soit le Service du contrôle financier, puissent déléguer le contrôle prévu à l'article 28 des statuts à une fiduciaire externe.